



## Problème avec le centre européen de formation

Par **Annebalde12**, le **24/04/2017 à 23:50**

Bonjour

Je viens sur ce site ayant presque les mêmes problèmes que tous ici je me suis inscrite aussi au cef pour au début des cours à distance puis je n'ai plus eu les moyens de payer j'ai donc décidé d'arrêter mais il se trouve que il ont refuse la résiliation et vu qu'il ont réussi à me faire signé pour 4ans le contrat je dois donc pour payer près de 3000€ n'ayant aucune ressource je ne sais plus quoi faire et sur ce il m'ont envoyé l'huissier qui n'arrête pas de me harceler et il ont demandé à ce que je règle sinon c'est la justice ma seule solution c'est de m'en aller et rentrer chez moi mais mon fils est français et je n'ai nulle part ou le laisser en France vu que je vit en foyer aider moi s'il vous plaît je pense déjà à me suicider pour en finir avec eux

Par **Visiteur**, le **05/04/2018 à 14:34**

Bonjour,

en fait je ne vois pas ou est l'arnaque ? Vous avez pris un engagement avec eux par contrat !? Pour des raisons qui vous sont personnelles et qui ne les concernent pas, vous ne payez plus ! Qu'y a t'il d'étonnant à ce qu'ils réclament leur du ? Cela s'appelle du commerce ! Tout simplement. Zira, vous voulez porter plainte ? pour quel motif ? A moins que votre cas de résiliation respecte une des clauses de votre contrat, je ne vois pas pourquoi ils accepteraient ?

Par **jodelariege**, le **05/04/2018 à 16:53**

bonjour, comme dit des milliers de fois: soit vous payez ce que vous devez soit vous ne payez pas et vous continuez à être harcelée pendant des mois et des mois ... certaines écoles vont jusqu'au tribunal , la plupart n'y vont pas...et personne n'est jamais revenu sur les sites de conseil juridique pour nous donner la suite....

Par **Le Z**, le **10/10/2019 à 17:45**

Salut, je me suis fait avoir aussi, j'ai demandé la résiliation 13 jours avant un lundi par

téléphone elle m'a dit de toute façon vous avez rendez-vous par téléphone le mercredi ne vous inquiétez pas , soucis le lendemain PAR MAIL A 11H37 m'annonce que c'est seulement que mardi que je peux envoyer un recommandé pour annuler. Et comme je lis mes mails le soirs. Ils m'ont fait comprendre mercredi que je suis une merde. Pas de soucis je vais me barte. Payer jusqu'en 2022 c'est hors de question. Numéro élève F293716S

Par **jodelariege**, le **10/10/2019** à **18:25**

bonsoir le z

je ne comprends pas le message personnel que vous m'avez envoyé:je ne suis pas du CEF ...et je répondais à un message d'avril 2018.....pas au votre...

de toute façon les rétractations se font par lettre recommandée avec accusé de reception , pas par téléphone ni par mail

faites vous aider par une association de défense du consommateur locale qui étudiera votre dossier et vous donnera des conseils...

Par **Alvarezz**, le **12/02/2021** à **11:01**

[quote]

Le centre européen de formation

[info-du-consommateur par cheapessaywriter](#)

[/quote]

Bonjour,

Je n'ai pas accès aux devoirs en ligne. J'ai envoyé une lettre de résiliation, mais ils me demandent quand même de payer.

Je comprends que lorsque j'ai signé un CONTRAT, j'ai accepté de payer le montant d'argent qu'ils demandent maintenant.

Par **xxKIRAx**, le **06/06/2021** à **20:39**

Le Cef est une grosse arnaque. Je me suis inscrite en début 2019. Cela fais 10 mois que je n'ai plus de suivi rien du tout et je n'ai plus le temps de réviser du faite que je suis jeune maman. Du coup j'ai eu un appel de IRIAD RECOUVREMENT (mito) il me menace de payer les somme du d'un seul coup, du coup je leur ai dit que je ne payerais plus 1 centimes. Depuis il me harcele au téléphone.

FAITES ATTENTION C'EST UNE GROSSE ARNAQUE, leur belle pub qui font à la TV MDR

Par **youris**, le **07/06/2021** à **10:02**

bonjour,

que vous n'avez pas le temps de suivre les cours du fait que vous êtes jeune mamam ne change rien au contrat que vous avez avec cet établissement de formation.

je doute que cela soit un motif de résiliation., résiliation qui ne peut se faire que pendant une durée limitée et pour un motif prévu au contrat.

la résiliation doit se faire par LRAR.

votre chance, c'est que ces établissements, en général, ne font pas ou peu de procédure judiciaire.

salutations

Par **Omy**, le **27/09/2021** à **23:40**

Dans l'histoire c'est vous l'arnaqueuse. Il est précisé dans le contrat en toutes lignes qu'en cas d'abandon de votre part ils ne sont responsables de rien et vous vous engagez à payer le reste du financement que vous devez, excluant les sommes déjà prélevées, et incluant le remboursement des divers supports qu'ils vous ont faits parvenir pour étudier. Où est l'arnaque ? Ils ont prévenu ! Par ailleurs même en étant jeune maman, je suis sûre que vous avez au moins 10h par semaine à accorder à vos études, ce qui est en moyenne demandé par le CEF pour valider leurs formations en maximum trois ans...

Par **youris**, le **28/09/2021** à **17:41**

xxkirazxx,

ce n'est pas la faute de CEF si vous avez fait le choix d'être maman alors que vous étiez inscrit à cet organisme de formation, vous avez fait des choix, à vous de les assumer.

salutations